

12 - INT - 068



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 20 NOV. 2012

Scanné le _____

Au Conseil d'Etat

Interpellation : L'avocat d'Helvetia Nostra a-t-il également déposé des requêtes d'effet suspensif ou fait opposition à des projets de construction dans le canton de Vaud au nom de voisins sans en avoir le mandat ?

Développement

Suite à diverses questions politiques de députés, le Gouvernement valaisan a confirmé que l'avocat mandaté par Helvetia Nostra avait déposé pas moins 30 requêtes d'effet suspensif contre des projets de construction en Valais au nom de voisins sans en avoir reçu le mandat. En effet pour les 30 cas susmentionnés, l'avocat a saisi le Conseil d'Etat valaisan d'une requête d'effet suspensif pour le compte de l'association Helvetia Nostra et pour le compte de tiers sans détenir de procurations officielles de ces derniers.

Toutefois, il semble que l'avocat a corrigé cette pratique en déposant par la suite des recours au seul nom d'Helvetia Nostra. L'avocat concerné a semble-t-il déclaré à l'ATS qu'il relativisait la gravité des faits, admettant dans onze cas une «confusion regrettable qui ne devrait pas arriver», mais explicable par la masse de recours à traiter !

Qu'en est-il des recours d'Helvetia Nostra dans le canton de Vaud ?

A notre connaissance des démarches ont aussi été entreprises par l'avocat de l'association Helvetia Nostra en terre vaudoise pour ne pas autoriser la réalisation de certains projets de construction dans la région des Alpes vaudoises.

Suite à l'initiative Weber, ces derniers jours les milieux de la construction ont réagi à la situation économique des petites entreprises vaudoises spécialisées dans la construction de chalet, évoquant la perte d'environ 150 emplois pour la seule région des Alpes vaudoises. Comme on peut le constater, l'initiative précitée et les oppositions de l'association Helvetia Nostra peuvent avoir des effets très négatifs sur l'économie de toute une région déjà très fragilisée par une économie touristique qui vit des jours difficiles.

Il est dès lors important que le Conseil d'Etat nous renseigne sur les démarches entreprises par la Fondation précitée pour s'opposer à la réalisation de certains projets immobiliers sur l'ensemble du territoire du canton de Vaud.

Questions au Conseil d'Etat

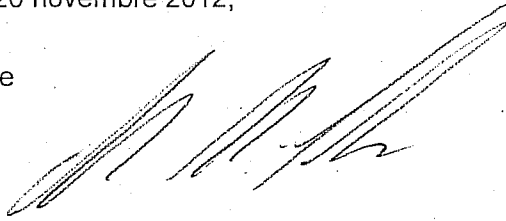
1. Le Conseil d'Etat peut-il exclure tous abus de procédure d'Helvetia Nostra dans les oppositions faites à de nouvelles constructions en terre vaudoises dans le cadre de l'initiative Weber ?
2. Suite informations de ces derniers jours, les difficultés de l'économie du bâtiment dans les régions de montagne sont-elles avérées ?
3. En fonction de la situation, qu'entend entreprendre le Conseil d'Etat pour soutenir l'économie des régions périphériques du canton de Vaud ?

4. Ne risque-t-on pas de vivre une perte d'un savoir-faire professionnel dans le domaine de la construction spécifique aux zones de montagnes ?
5. Si certains faits concernant le dépôt d'opposition au nom de tiers sans mandat devaient s'avérer, quelle suite donnerait le Conseil d'Etat à cette affaire ?

Ecublens, le 20 novembre 2012,

Michel Miéville

Député



SOCIÉTÉ DÉVELOPPER